



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

COMMISSION SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Neuvième session ordinaire

Rome, 14 – 18 octobre 2002

RAPPORT SUR LES POLITIQUES, PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DE LA FAO CONCERNANT LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AGRICOLE: 2) ACTIVITÉS TRANSECTORIELLES

Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 - 2
II. ACTIVITÉS DE LA FAO EN 2000, 2001 ET 2002	
1. Développement durable et ressources génétiques	3 - 19
2. Questions économiques et sociales	20 - 24
3. Activités relatives à la protection intégrée	25 - 29
4. Activités relatives à l'information et à la communication	30
5. Activités juridiques	31 - 39
III. RÔLE CONSULTATIF DE LA COMMISSION SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	40

RAPPORT SUR LES POLITIQUES, PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DE LA FAO CONCERNANT LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AGRICOLE: 2) ACTIVITÉS TRANSECTORIELLES

I. INTRODUCTION

1. La Commission reçoit régulièrement des rapports établis par des organisations internationales, y compris la FAO, concernant leurs politiques, programmes et activités visant la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques et zoogénétiques. La Commission estime que de tels rapports sont précieux, autant pour elle que pour les organisations elles-mêmes, en ceci qu'ils leur permettent de faire connaître leurs objectifs et leurs programmes aux pays et de bénéficier des commentaires de ces derniers.
2. Le présent rapport fournit des renseignements sur une vaste gamme d'activités transectorielles de la FAO qui intéressent la Commission, étant donné l'élargissement du mandat de cette dernière. Les activités sectorielles sont traitées dans le document CGRFA-9/02/14.1. Les renseignements sur les domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire pertinents (DPAI) se trouvent dans le document CGRFA-9/02/14.3, et les rapports présentés par d'autres organisations figurent dans les documents CGRFA-9/02/15.1, CGRFA-9/02/15.2 et CGRFA-9/02/15.3.

II. ACTIVITÉS DE LA FAO EN 2000, 2001 ET 2002

1. Développement durable et ressources génétiques

3. Le département du développement durable a élaboré et réalisé diverses activités relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture en prenant également en considération les questions de parité hommes-femmes.
4. Le centre de coordination de la FAO sur la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture est la Division de la recherche, de la vulgarisation et de la formation (SDR). Le Groupe de travail interdépartemental sur la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture, revitalisé en juillet 1997, cherche à promouvoir la coordination des contributions de la FAO à la Conférence des Parties (CDP) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) et à son organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) ainsi que celle de la mise en œuvre et du suivi de leurs recommandations. Conformément au mémorandum de coopération en vue d'un programme de travail conjoint, signé par le Secrétariat de la CDB et la FAO en septembre 1997, un chargé de programme spécialisé en biodiversité agricole a été détaché par la FAO auprès du Secrétariat de la CDB.
5. Nombre des décisions de la CDP intéressent directement la FAO, en particulier les décisions III/11, IV/6 et V/5, qui reconnaissent le rôle de premier plan de la FAO dans le domaine de la diversité biologique agricole et mentionnent son rôle de coordination en ce qui concerne, notamment, l'Initiative internationale sur les pollinisateurs; dans sa décision VI/5, plus récente, la CDP invite la FAO à promouvoir et coordonner l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols et se félicite du processus d'élaboration du premier rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde lancé par la FAO. La décision VI/5 invite également la FAO à participer à l'approfondissement de l'étude des impacts de la libéralisation des échanges sur la diversité biologique agricole. Vu ses multiples domaines de compétence, la FAO est de plus en plus souvent priée de contribuer à la mise en œuvre de la CDB pour l'alimentation et l'agriculture au niveau des écosystèmes en complétant ses activités et en les intégrant au travail portant sur les ressources génétiques.

6. À la demande de la CDP et en collaboration avec le Secrétariat de la CDB, la FAO, par l'entremise de son Groupe de travail interdépartemental sur la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture, a réalisé une évaluation des activités en cours dans le domaine de la diversité biologique agricole. Dans ce contexte, un Programme de travail sur la diversité biologique agricole a été élaboré et adopté par la Conférence des Parties lors de sa cinquième réunion à Nairobi en mai 2000 et constitue un des trois éléments de la décision V/5 sur la biodiversité agricole. L'évaluation appliquait une approche écosystémique et incluait la prise en considération de différents niveaux de diversité biologique agricole (écosystèmes, espèces et niveaux génétiques) et intégrait les aspects socio-économiques. Les éléments prioritaires de ce programme de travail sont les évaluations, la gestion souple, le renforcement des capacités et l'intégration à divers plans et programmes. Le Secrétariat de la CDB a invité la FAO à appuyer la mise en œuvre de cette décision, notamment en promouvant et coordonnant l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs. La FAO a également été invitée à contribuer aux activités donnant suite à de nombreuses autres décisions, qui portent, par exemple, sur la diversité biologique marine, côtière et forestière, et sur les espèces exotiques.

7. Deux réunions du Groupe de liaison de la CDB sur la diversité biologique agricole ont été organisées conjointement par les secrétariats de la FAO et de la CDB. La première a eu lieu en septembre 1999 à Rome pour discuter des éléments pouvant constituer un programme de travail sur la diversité biologique agricole. La CDP ayant invité diverses organisations à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des mesures prévues dans la décision V/5, une deuxième réunion de ce groupe a eu lieu à Rome en janvier 2001.

8. Le Groupe de travail interdépartemental sur la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture a établi un DPAI sur la gestion intégrée de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture qui contribuera à une meilleure connaissance des fonctions de la biodiversité agricole dans les écosystèmes agricoles et encouragera donc l'utilisation de l'approche écosystémique pour la gestion des systèmes de production. Ce DPAI est devenu opérationnel en janvier 2002.

9. Le Groupe de travail sur la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture a préparé un document de base sur la diversité biologique agricole pour la Conférence de Maastricht sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terroirs en 1999, qui se penche notamment sur les causes sous-jacentes des pertes de diversité biologique agricole et sur les options envisageables pour la préservation de la diversité biologique agricole.

10. L'agriculture biologique se fonde sur la gestion spatiale et temporelle de la diversité biologique. La gestion biologique cherche à renforcer la diversité biologique des sols, à diversifier les plantes et les animaux présents dans l'exploitation, à régénérer et conserver les races et les espèces indigènes ainsi qu'à créer un agro-écosystème approprié pour la faune et la flore. Le Service de l'environnement et des ressources naturelles (SDRN), s'appuyant sur des études de cas portant sur des régions géographiques et des zones agro-écologiques différentes, est en train d'établir les liens existant entre l'agriculture biologique et la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, y compris l'utilisation et l'importance des connaissances traditionnelles des espèces indigènes.

11. Le Service de l'environnement et des ressources naturelles continue d'héberger le secrétariat du Système mondial d'observation terrestre (SMOT), qui a été lancé en janvier 1996 pour couvrir les besoins en matière de données et d'informations relatives aux changements intervenant aux niveaux mondial et régional dans les domaines de la qualité des terres, des ressources en eau douce, de la diversité biologique, du changement climatique, de la pollution et des substances toxiques. Le SMOT a récemment effectué une refonte de la métabase de données des Sites de suivi des écosystèmes terrestres, qui contient des renseignements sur 1 200 sites de suivi écologique du monde entier dans lesquels sont réalisées des activités de suivi à long terme. Les utilisateurs peuvent faire des recherches sur des sites dans lesquels sont mesurées 110 variables (biologiques, physiques et chimiques), et le système est en mesure de générer des

sites dans des régions écologiques spécifiques. Il fournit également des liens avec des mesures complémentaires par satellite et plus de 60 bases de données socio-économiques. Le SMOT dirige également la mise au point et la réalisation de l'Initiative sur l'observation du carbone terrestre, qui a pour objectif de fournir des données et des renseignements plus précis sur les stocks et les flux de carbone terrestre.

12. La FAO est l'une des organisations qui coparrainent le Programme d'évaluation des écosystèmes du millénaire, qui a été lancé conjointement par le PNUE, la Banque mondiale et l'Institut mondial pour les ressources. Ce programme est destiné à fournir aux décideurs les renseignements scientifiques les plus récents sur la situation actuelle, les scénarios envisageables et les mesures pouvant être prises relativement aux biens et services fournis par les écosystèmes de la planète - principalement les agro-écosystèmes et les écosystèmes de prairies, de forêts, d'eau douce et côtiers. Il contribuera également à renforcer les capacités à tous les niveaux pour la réalisation d'évaluations intégrées des écosystèmes et l'utilisation pratique des résultats de celles-ci. La FAO a participé et contribué à la mise en place de ce programme grâce à la présence du chef du Service de l'environnement et des ressources naturelles (SDRN) au sein du comité directeur du programme et à la participation d'experts provenant du Service de la conservation des forêts, de la recherche et de l'enseignement forestiers (FORC) ainsi que du Service de la gestion des terres et de la nutrition des plantes (AGLL) au premier atelier de conception technique de ce programme.

13. Le Conseil de la FAO, puis la Conférence, ont discuté et adopté un nouveau programme de travail de l'Organisation sur la biotechnologie, ce qui a donné lieu à la création d'un Groupe de travail interdépartemental sur la biotechnologie. Ce dernier a réalisé un site Web sur la biotechnologie qui fournit des renseignements en cinq langues (arabe, chinois, anglais, français et espagnol) ainsi qu'un bulletin rédigé en anglais, FAO-BiotechNews, dont le nombre d'abonnés ne cesse de croître (actuellement environ 2 250).

14. Le Service du développement de la recherche et de la technologie (SDRR) a participé à plusieurs réunions techniques portant sur la biotechnologie et la biosécurité. Il y a présenté des communications mettant généralement l'accent sur ce que la biotechnologie pourra apporter à la conservation et à l'utilisation des ressources génétiques ainsi que sur la nécessité d'élaborer des règlements sur la biosécurité aux niveaux national et régional. De concert avec l'ICARDA, le SDRR a organisé un atelier pour promouvoir l'élaboration et l'harmonisation de la réglementation de la biosécurité dans dix pays du Moyen-Orient. Un cours de formation destiné aux éventuels futurs centres de coordination nationaux de la biosécurité de la même région est en cours de préparation.

15. Le SDRR a coordonné la publication d'une édition revue et élargie du *Glossary of Biotechnology for Food and Agriculture*, qui contient des renseignements sur quelque 3 200 termes et sigles utilisés en biotechnologie et leur application à l'alimentation et l'agriculture (y compris l'agriculture, la foresterie et les pêches). Le glossaire couvre en particulier les sujets suivants: techniques de culture tissulaire, génétique, biologie moléculaire, technologies de reproduction animale et immunologie.

16. Le SDRR a réalisé des enquêtes sur la situation actuelle de la biotechnologie en Afrique subsaharienne et en Europe orientale qui serviront à déterminer l'aide supplémentaire à fournir aux pays de ces régions. Un inventaire des biotechnologies utilisées actuellement ou sur le point de l'être dans les pays en développement sera bientôt terminé; il fournira les renseignements nécessaires pour déterminer les besoins et les priorités ainsi que les possibilités d'améliorer l'application de la biotechnologie et servira de base à la constitution d'une base de données sur la biotechnologie dans les pays en développement.

17. Le Forum électronique sur les questions de politiques relatives à la biotechnologie et à ses produits, qui vient d'être mis en place, est un outil interdépartemental placé sous l'égide du SDRR. Sept conférences par courrier électronique ont eu lieu au cours desquelles ont été abordées

des questions concernant les impacts éventuels de la biotechnologie sur l'agriculture, la foresterie et les pêches et sur la sécurité alimentaire dans les pays en développement ainsi que celui des droits de propriété intellectuelle. La septième conférence portait essentiellement sur l'importance et l'impact potentiels des flux génétiques de populations génétiquement modifiées vers des populations non génétiquement modifiées, ce qui présente un grand intérêt pour la conservation et l'utilisation des ressources génétiques. Quelque 1 500 personnes du monde entier se sont inscrites à ce forum. De nombreux messages portaient sur des questions directement liées à la conservation et à l'utilisation des ressources génétiques.

18. Plusieurs pays ont demandé une aide pour la formulation et l'application de règlements et pour le renforcement de leurs capacités relativement à l'évaluation des risques posés par les organismes génétiquement modifiés. Le SDRR et le Département de la coopération technique (TC) examinent actuellement ces demandes. Le Paraguay a sollicité de l'aide pour renforcer son système national de biosécurité, ce qui fait l'objet d'un projet de coopération technique en cours de réalisation.

19. Le Service parité hommes-femmes et développement (SDWW) s'intéresse notamment aux rapports mutuels entre les systèmes de connaissance locaux, la gestion de la diversité biologique agricole et les aspects sexospécifiques. Dans le contexte du projet régional "Problématique hommes-femmes, biodiversité et systèmes locaux de connaissance permettant de renforcer le développement agricole et rural", le Mozambique, le Swaziland, la Tanzanie et le Zimbabwe ont bénéficié de formation, de modestes subventions et d'un appui technique pour renforcer la sensibilisation et les capacités en ce qui concerne l'utilisation et l'appréciation des connaissances locales (des femmes et des hommes) pour la sécurité alimentaire.

2. Questions économiques et sociales

20. Le Département économique et social (ES) élabore actuellement un programme de travail sur les aspects économiques de la diversité agrobiologique en coopération avec des unités techniques, son but principal étant de fournir aux décideurs et aux analyses des politiques les renseignements et les outils nécessaires pour assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques dans l'agriculture. Un objectif fondamental de ce programme est de fournir des indications concrètes sur la façon d'appliquer les accords multilatéraux pertinents tels que le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Convention sur la diversité biologique, en tenant compte des objectifs de sécurité alimentaire. Pour y parvenir, le département fait notamment réaliser des études pour combler les lacunes en matière d'information, élabore des méthodologies pour l'évaluation des impacts et la nature des mesures à prendre, publie et diffuse les résultats des études existantes, fournit une aide technique aux groupes de travail interdépartementaux et interinstitutions, et participe également à des ateliers destinés aux décideurs.

21. Une importante partie du travail réalisé au titre de l'élément de programme "Économie des ressources naturelles et de la viabilité environnementale" est consacrée aux questions qui ont une incidence sur l'accès des agriculteurs aux ressources génétiques et les avantages qu'ils peuvent en tirer pour la production agricole ainsi que sur la façon dont on peut les améliorer, en particulier pour les pauvres. Dans le cadre du Programme de partenariat FAO-Pays-Bas (FNPP/GLO/002/NET), un programme de travail relatif à l'influence de la gestion des systèmes de semis et de l'utilisation des ressources phytogénétiques au sein de l'exploitation sur le niveau de vie des agriculteurs a été lancé en 2001; le Département économique et social (ES) et ceux de l'agriculture (AG) et du développement durable (SD) y collaborent, de même que le Bureau juridique (LEG). Il devrait permettre d'élaborer des directives sur l'amélioration de la gestion des systèmes de semis à l'intention des décideurs et des planificateurs, ainsi que d'améliorer le niveau de vie des agriculteurs et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques. Des études de terrain seront réalisées en Éthiopie et en Bolivie en 2002, et leurs résultats seront diffusés dans

des publications et durant des ateliers. Dans le cadre du même programme, les déterminants de l'utilisation et de la conservation de la diversité biologique agricole au niveau de l'exploitation font l'objet de recherches menées de concert avec plusieurs centres du GCRAI dont l'IPGRI, l'IFPRI, l'ILRI et le CIP; il s'agit principalement d'obtenir des renseignements sur les difficultés auxquelles se heurtent les agriculteurs pour choisir un ensemble de ressources génétiques pour la production agricole et de la façon dont elles diffèrent en fonction des conditions socio-économiques et de la situation de l'environnement. Une troisième partie de ce travail consiste à examiner comment améliorer la réglementation nationale des semences pour fournir aux populations pauvres un meilleur accès aux ressources phylogénétiques. Un contrat a été conclu avec l'ICRISAT pour la réalisation de cette tâche.

22. La FAO publiera en 2002 un ouvrage composé de seize chapitres portant sur différents aspects de l'analyse économique de la diversité biologique agricole et de la biotechnologie. Les sujets traités seront, notamment, l'évaluation de la diversité biologique, les droits de propriété intellectuelle et leurs impacts sur la diversité biologique agricole, les impacts potentiels du développement de la biotechnologie sur la conservation de la diversité biologique ainsi que les politiques visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques. Cet ouvrage fera le point sur l'état actuel des connaissances en matière d'analyse économique de la gestion de la diversité biologique agricole et de la biotechnologie et présentera un point de vue original sur les liens entre les deux.

23. Le Département économique et social a participé au groupe de travail interdépartemental chargé de gérer l'étude des impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques, ce qui a donné lieu à l'élaboration du document *Impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la biodiversité agricole et les systèmes de production agricoles* (CGRFA/WG-PGR/01/7), qui a été présenté au Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à la FAO en juillet 2001 et dont la version révisée porte la cote CGRFA-9/02/17. Le département ES a supervisé l'élaboration du chapitre portant sur les impacts économiques potentiels de cette technologie. En outre, une étude sur les impacts de l'adoption de différents types de régimes de droit de propriété intellectuelle pour les ressources phylogénétiques (p. ex. brevets, *sui generis*) sur la production et le commerce des semences est en cours et devrait être terminée en 2002.

24. Dans le cadre du programme FNPP (FNPP/GLO/002/NET), les départements ES et AG ont chargé l'ICRISAT de mettre au point un modèle économique pouvant être utilisé pour analyser les répercussions de la libéralisation des échanges sur les marchés des semences et la diversité biologique agricole. Les renseignements empiriques fournis par une étude de cas réalisée en Afrique du Sud serviront à étalonner ce modèle, qui devrait être prêt en 2003. De plus, le département ES a fortement contribué au projet de rapport intitulé *Assessing the impact of trade liberalization on the conservation and sustainable use of agricultural biodiversity*, élaboré par la Convention sur la diversité biologique en 2002 et qui fait actuellement l'objet d'un examen par des pairs. Le tableau 1 contient la liste des publications et des ateliers relatifs à la diversité biologique agricole en cours de préparation par le département ES.

Tableau 1: Publications et ateliers relatifs à la diversité biologique agricole en cours de préparation par le Département économique et social

<i>Titre</i>	<i>Contenu/modalités de présentation</i>	<i>Date prévue</i>
Biotechnologie, diversité biologique et développement	Ouvrage en 20 chapitres publié conjointement par la FAO et un éditeur extérieur	Octobre 2002
Les déterminants de la diversité génétique des cultures au niveau de l'exploitation : données empiriques observées au Pérou et en Éthiopie	Publié dans la collection ES Development Paper	Décembre 2002
L'impact de la gestion des systèmes de semence sur les résultats obtenus par des agriculteurs et la diversité biologique agricole: enseignements tirés sur le terrain	Publié dans la collection ES Development Paper	Avril 2003

3. Activités relatives à la protection intégrée

25. Les activités réalisées dans le cadre du programme de gestion intégrée depuis 20 ans contribuent à l'obtention de différents types de résultats par ses partenaires: évaluations pratiques de la diversité biologique au niveau génétique et à celui des espèces et des écosystèmes; études de cas de gestion adaptative de cette diversité biologique par les petits exploitants; et renforcement des capacités locales, notamment par le biais des écoles d'agriculture de terrain qui ont été organisées dans plus de 100 000 localités. Tous ces résultats contribuent à l'objectif à long terme d'intégrer la diversité biologique agricole dans les politiques et programmes nationaux de plus de 40 pays membres au moyen d'une gestion intégrée basée sur l'écologie.

26. La stratégie de la FAO consiste à promouvoir des approches nationales et locales de la protection intégrée grâce à une éducation informelle des adultes au niveau communautaire dans le cadre de laquelle les agriculteurs évaluent, dans leurs propres champs, des groupes fonctionnels d'espèces offrant dans l'écosystème diverses fonctions telles que la prédation, le parasitisme et la concurrence, selon la diversité génétique des cultures dans les réseaux alimentaires. Utilisant ces mêmes concepts de réseau alimentaire, les agriculteurs participant aux programmes auxquels est associée la FAO étudient comment les cycles de nutriments, à commencer par les bactéries et les cryptogames favorisant la décomposition dans le sol des écosystèmes de riz aquatique, établissent des liens avec les chaînes alimentaires composées des organismes filtrant l'eau et des prédateurs dans l'eau et à la surface de cette dernière. Ces prédateurs fournisseurs alors le service essentiel qu'est la lutte contre les ravageurs en prenant possession des plants de riz et en défendant les champs avant l'arrivée des ravageurs qui se nourrissent de riz. Ces mêmes agriculteurs évaluent les contributions apportées aux fonctions des agro-écosystèmes de riz par les espèces également présentes dans les écosystèmes aquatiques voisins non cultivés ou laissés à l'abandon. La nécessité pratique de la conservation des groupes fonctionnels d'espèces dans le contexte d'un écosystème est ainsi démontrée par les agriculteurs, qui s'appuient sur elle pour leurs décisions en matière de gestion.

27. Le programme de protection intégrée de la FAO a permis de réaliser nombre d'études de cas de bonne gestion adaptative qui démontrent le potentiel de l'approche écosystémique dans les agro-écosystèmes basés sur le riz, les légumineuses, les légumes, la pomme de terre et le coton dans plusieurs pays, dont l'Indonésie, la Chine, les Philippines, le Viet Nam, le Cambodge, la Thaïlande, la République démocratique populaire lao, l'Inde, le Sri Lanka, le Bangladesh, le

Pakistan, le Mali, le Zimbabwe et l'Équateur. Ces études de cas ont fait l'objet de communications présentées dans le cadre du projet Populations, gestion des terres et changements de l'environnement et ont été publiées par l'Institut international pour l'environnement et le développement ou affichées sur le site Web Community IPM, et figurent aussi dans une publication récente de la FAO émanant du Bureau régional de Bangkok. En collaboration avec les organismes CIP, CARE et IRRI, l'Institut vietnamien de génétique agricole, des programmes nationaux du Pérou et des ONG locales, les programmes de protection intégrée de la FAO étudient le déploiement de la diversité biologique au niveau génétique à l'intérieur des espèces en vue d'une gestion adaptative des principales maladies végétales mondiales telles que la pyriculariose du riz au Viet Nam et le mildiou de la pomme de terre au Pérou. De concert avec SEARICE et l'IPGRI, ces programmes de protection intégrée appuient maintenant l'expansion des méthodologies des écoles d'agriculture de terrain au niveau communautaire, ainsi que la conservation et l'utilisation *in situ* des ressources génétiques intra-spécifiques en Indonésie, au Cambodge, aux Philippines et au Mali.

28. Le principal résultat des programmes de protection intégrée de la FAO est le renforcement des capacités locales pour l'évaluation et la gestion adaptative de la diversité biologique agricole. Par exemple, durant chaque semaine de la saison de croissance du riz, des groupes d'agriculteurs participant à une école d'agriculture de terrain effectuent une "analyse d'agro-écosystème" comme base de leurs décisions en matière de gestion des cultures. Les agriculteurs acquièrent ainsi les moyens de mieux gérer leurs agro-écosystèmes en accroissant la production tout en réduisant fortement la pollution par les pesticides. Les programmes de protection intégrée de la FAO prêtent main forte aux agriculteurs qui cultivent le riz, les légumes et le coton en Asie; le coton, le maïs, les haricots, le riz, les tomates, les haricots verts, les pois à vache, les arachides et le paprika en Afrique; la pomme de terre, le coton et les légumes en Amérique du Sud; et le riz, les agrumes, la pistache et les cultures sous serres au Moyen-Orient. Outre les 2 millions d'agriculteurs qui ont participé à des écoles de terrain, il existe aussi les réseaux opérationnels de formateurs agricoles, les clubs locaux de protection intégrée, les organisations d'agriculteurs qui commercialisent des produits agricoles exempts de pesticides, ainsi que les partenariats entre des groupes d'agriculteurs et de chercheurs.

29. Les initiatives en matière de protection intégrée donnent lieu à la constitution de groupes œuvrant en faveur d'une réforme des politiques en s'appuyant explicitement pour la gestion des cultures et des ravageurs sur des approches écosystémiques fondées sur les services écologiques fournis au niveau des gènes (résistance durable de la plante hôte et déploiement des variétés), des espèces (conservation des espèces de prédateurs) et des écosystèmes (dynamique des réseaux alimentaires dans l'ensemble d'un paysage cultivé). D'importantes réformes politiques, telles que l'élimination de centaines de millions de dollars de subventions pour les pesticides, la réaffectation de l'argent économisé à l'éducation des agriculteurs mettant l'accent sur les approches écosystémiques et l'interdiction des pesticides qui détruisent les populations locales d'espèces essentielles, ont été pratiquées en Inde, en Indonésie, au Viet Nam et aux Philippines. Des organisations économiques subrégionales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) harmonisent actuellement les normes relatives à la lutte contre les ravageurs et encouragent l'adoption de politiques relatives à la protection intégrée dans leurs pays membres.

4. Activités relatives à l'information et à la communication

30. La Division de l'information (GIID) produit et diffuse une gamme variée de documents d'information concernant l'importance des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture à l'intention d'un public mondial. On peut citer, parmi les activités récentes:

- La publication d'une déclaration de la FAO sur les biotechnologies, largement diffusée auprès de la presse écrite, lors d'entrevues radiophoniques et dans des bulletins d'information vidéo.

- Un séminaire d'information sur la bioéthique en alimentation et agriculture, organisé pour les journalistes après la première réunion du Groupe d'experts éminents en matière d'éthique alimentaire et agricole (26-28 septembre 2000); il a offert aux représentants des médias une excellente occasion de renforcer leurs connaissances des biotechnologies et de leurs impacts potentiels auprès des experts de la FAO.
- La présentation des deux premières publications dans la collection FAO Questions d'éthique, *Problèmes d'éthique dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture* et *Les organismes génétiquement modifiés: les consommateurs, la sécurité des aliments et l'environnement*, ainsi que du rapport de la première session du Groupe d'experts éminents en matière d'éthique alimentaire et agricole.
- La présentation aux médias, le 5 décembre 2000 au siège de la FAO, de la Liste mondiale de surveillance pour la diversité des animaux domestiques en même temps qu'un communiqué de presse, un bulletin d'information vidéo et de nombreuses entrevues radiophoniques ainsi qu'un article sur le Web; cette liste a été abondamment commentée dans le monde entier.
- Une vaste campagne de publicité a accompagné l'adoption du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture par la Conférence de la FAO en novembre 2001. Une stratégie de communication sur le traité a été préparée en collaboration avec le secrétariat de la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture; elle incluait la réalisation dans les langues officielles d'une bande vidéo présentant les principaux enjeux dans un contexte régional.

5. Activités juridiques

31. Le Bureau juridique, par l'entremise du programme ordinaire et du programme de terrain, fournit une aide technique aux niveaux régional et national pour la formulation de politiques, de stratégies et de lois dans le domaine des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les questions connexes.
32. En 2001, le Bureau juridique a aidé le gouvernement de la Syrie à rédiger une loi visant à renforcer la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques. Elle couvre aussi les droits des agriculteurs et des communautés locales ainsi que l'accès et le partage des avantages. C'est la première loi rédigée en conformité avec le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
33. En 2002, une loi a également été préparée pour Oman afin d'actualiser le régime législatif et réglementaire régissant le matériel végétal des agrumes. Au cours du deuxième trimestre de 2002, un projet PCT sera mis en œuvre en République populaire démocratique de Corée pour créer un système moderne d'inspection des semences incluant la révision et la mise à jour de la législation, de la réglementation et des normes concernant les semences.
34. En 2002, plusieurs initiatives relatives aux ressources phylogénétiques ont été entreprises. Le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a été publié sous forme de document juridique en ligne de la FAO. Une étude juridique récente intitulée *Intellectual property rights in plant varieties: an overview with options for national governments* examine et évalue les régimes juridiques internationaux existants concernant les droits de propriété intellectuelle dans le domaine des ressources phylogénétiques en mettant particulièrement l'accent sur les variétés de plantes agricoles. L'étude juridique *Regulating access to germplasm: a comparative study of the role and implementation of seed laws and plant variety protection*, sera prête à être publiée durant le deuxième semestre de 2002. Cette étude décrit le rôle de la législation protégeant la diversité des semences et des plantes et propose des méthodes applicables à la conception et à l'application de lois sur les semences et de la protection des variétés de plantes. Un document incluant des propositions et des stratégies pour l'harmonisation

de la législation sur les semences en Afrique occidentale et centrale a été préparé par le Bureau juridique en 2001-2002 dans le cadre d'un projet financé par la France au titre du Programme de coopération FAO/gouvernements.

35. Le Bureau juridique a amélioré FAOLEX, sa vaste base de données législatives informatisée. Divers textes concernant le mandat de la FAO, dont certains portent sur les ressources phytogénétiques, les semences et la protection des variétés de plantes, y ont été inclus ou résumés.

36. Au cours des deux dernières années, le Bureau juridique a participé à des activités interdépartementales dans le cadre des domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire (DPAI) relativement à la biotechnologie et la biosécurité. Ces activités, qui se poursuivront au cours des deux prochaines années, incluent un programme intégré de renforcement des capacités pour la biotechnologie, la qualité et la sécurité des aliments ainsi que les normes zoosanitaires. Ce programme financera le renforcement des capacités régionales et nationales en ce qui concerne les aspects réglementaires et juridiques de la biotechnologie dans l'alimentation et l'agriculture.

37. Dans le cadre du travail du département, le Bureau juridique participera en 2002 à une consultation d'experts pour faire mieux comprendre ce qu'est la biosécurité et son importance pour l'alimentation et l'agriculture et pour mettre au point des façons d'appliquer les mesures de biosécurité aux niveaux national et international. En vue de cette consultation, le Bureau est en train de préparer un document de référence qui fournira une analyse des instruments de réglementation internationaux et régionaux concernant tous les aspects de la biosécurité et déterminera également le potentiel de synergie et d'harmonisation existant entre les différents domaines.

38. Le Bureau juridique a participé activement à l'organisation de divers ateliers sur la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable. En outre, par l'entremise de projets PCT, il contribue à l'application des principes fondamentaux énoncés dans ce code au niveau de la législation nationale.

39. Le Bureau juridique suit de près les activités réalisées par le Groupe de ressources génétiques animales pour l'élaboration d'instruments de réglementation concernant la gestion des ressources zoogénétiques.

III. RÔLE CONSULTATIF DE LA COMMISSION SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

40. La Commission pourra souhaiter exprimer son point de vue et proposer des suggestions concernant les politiques et activités mentionnées dans le présent document afin que les groupes techniques concernés puissent les prendre en considération dans l'exercice des fonctions qui leur ont été confiées et pour la planification de leurs activités futures.